

Près d'un enfant sur huit est scolarisé à deux ans

■ À la rentrée 2013, le nombre d'enfants âgés de deux ans scolarisés augmente pour la première fois depuis dix ans pour atteindre 97 200 enfants. Cette hausse est plus prononcée dans les zones d'éducation prioritaire, conformément aux objectifs de la refondation de l'école. Si la quasi-totalité des enfants est scolarisée à partir de trois ans, seulement un enfant sur huit est scolarisé à l'âge de deux ans. Ils sont majoritairement nés durant le premier semestre de l'année, dont plus de la moitié durant le premier trimestre. L'Ouest et le Nord de la France scolarisent nettement plus d'enfants de deux ans que le reste du territoire. Les élèves de deux ans sont scolarisés dans 40 % des écoles ayant des classes de préélémentaire. Ils sont en moyenne six par classe et quasiment toujours dans des classes multi-niveaux. Seulement 11 % des élèves de deux ans sont dans une classe à un seul niveau.

Sarah Abdouni, DEPP B1

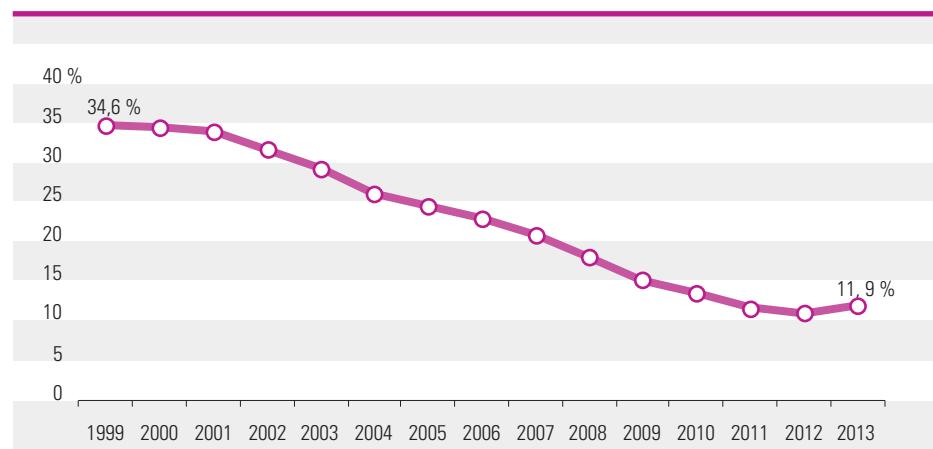
Dans le système scolaire français, les enfants de moins de six ans ne sont pas soumis à l'obligation scolaire. Néanmoins, tout enfant doit pouvoir être accueilli, dès l'âge de trois ans, dans l'enseignement préélémentaire. L'accueil des enfants de deux ans est fait dans la limite des places disponibles, et des dispositions particulières doivent être prises dans les écoles qui en reçoivent ([VOIR ENCADRÉ « LES CONDITIONS D'ACCUEIL DES MOINS DE TROIS ANS DANS LES ÉCOLES »](#)). La scolarisation des

enfants de moins de trois ans est « *un aspect essentiel de la priorité donnée au primaire dans le cadre de la refondation de l'école.* »

Hausse du nombre d'enfants de deux ans scolarisés

À la rentrée 2013, 97 200 enfants de deux ans sont scolarisés sur l'ensemble du territoire français, dont 90 % dans le secteur public. Depuis dix ans, le

1 – Taux de scolarisation des enfants de deux ans depuis 1999



Champ : France métropolitaine et DOM hors Mayotte.

Source : MENESR DEPP, *Enquête dans les écoles publiques et privées de l'enseignement préélémentaire et élémentaire de 1999 à 2013*

nombre d'élèves de deux ans a été divisé par trois. Il augmente pour la première fois à la rentrée 2013 : + 6 100 élèves par rapport à la rentrée 2012. Cette hausse est majoritairement le fait d'une forte augmentation de la scolarisation en éducation prioritaire (+ 15,3 % contre + 3,7 % hors éducation prioritaire). De trois à cinq ans, la quasi-totalité des enfants est scolarisée. En revanche, la scolarisation des enfants de deux ans est faible : un enfant sur huit est scolarisé à deux ans à la rentrée 2013, alors qu'en 1999, plus d'un tiers d'entre eux étaient scolarisés (**FIGURE 1**).

Près de neuf élèves sur dix nés au premier semestre

Pour être scolarisé à la rentrée scolaire, un enfant doit avoir deux ans avant la date de celle-ci. La quasi-totalité des élèves de deux ans scolarisés à la rentrée 2013 sont nés au premier semestre 2011, 60 % durant le premier trimestre et un quart en janvier (**FIGURE 2**).

L'accueil des moins de trois ans pouvant être différé en fonction de la date de naissance de l'enfant, les élèves âgés de deux ans nés en fin d'année sont plus nombreux à être scolarisés en décembre

qu'en octobre. Ils représentent 2,4 % des élèves au mois de décembre contre seulement 1,7 % au mois d'octobre.

Le sexe de l'enfant n'influence pas la décision de le scolariser ou non.

Fort taux de scolarisation dans l'Ouest et le Nord de la France, et dans le Massif central

Les départements du Centre et de l'Est de la France ont des taux de scolarisation à deux ans en dessous de la moyenne nationale. Onze départements scolarisent moins de 5 % des enfants de deux ans. Par exemple, la Seine-Saint-Denis en scolarise 1,7 % et les Alpes-Maritimes 4,7 %. En revanche, dans l'Ouest et le Nord de la France et dans le Massif central, plus d'un enfant de deux ans sur cinq est scolarisé. En particulier, plus de trois enfants sur dix sont scolarisés dans le Finistère, le Morbihan, le Nord, l'Aveyron, la Haute-Loire et la Lozère (**FIGURE 3**). Dans les DOM, les Antilles ont un taux de scolarisation au dessus de la moyenne nationale.

En dix ans, le taux de scolarisation a fortement baissé dans tous les départements, excepté en Guyane où le taux est

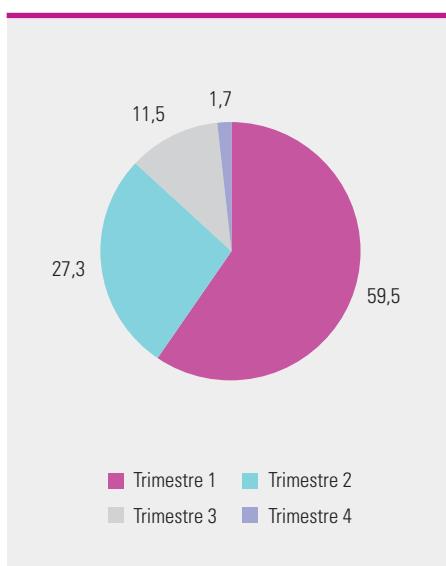
en hausse mais reste très faible (2,8 % en 2013).

Dans l'éducation prioritaire, un enfant de deux ans sur cinq est scolarisé

La loi de la refondation de l'école a prévu de développer la scolarisation des enfants de deux ans en priorité dans les écoles situées dans un environnement social défavorisé, en particulier dans les écoles appartenant à l'éducation prioritaire (Eclair ou RRS). Dans ces zones, le taux de scolarisation¹ atteint 20,7 %, l'objectif étant d'y atteindre 30 % d'enfants de deux ans scolarisés. À la rentrée 2013, douze académies atteignent cet objectif, dont celles de Besançon, Rennes et Nantes qui dépassent même les 40 % (**FIGURE 4**). En revanche, quatre académies scolarisent moins d'un enfant de deux ans sur dix : la Corse (7,7 %), Créteil (7,1 %), la Guyane (3,0 %) et Paris (2,9 %).

1. Voir encadré « Calcul du taux de scolarisation en éducation prioritaire » pour la méthode de calcul de ce taux.

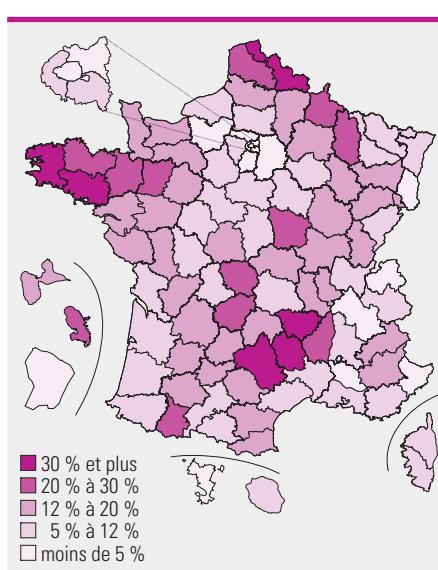
2 – Trimestre de naissance des élèves de deux ans scolarisés en 2013-2014 (%)



Champ : France métropolitaine et DOM.

Source : MENESR DEPP, Remontées des données individuelles anonymisées du premier degré à la date d'observation du 15/10/2013

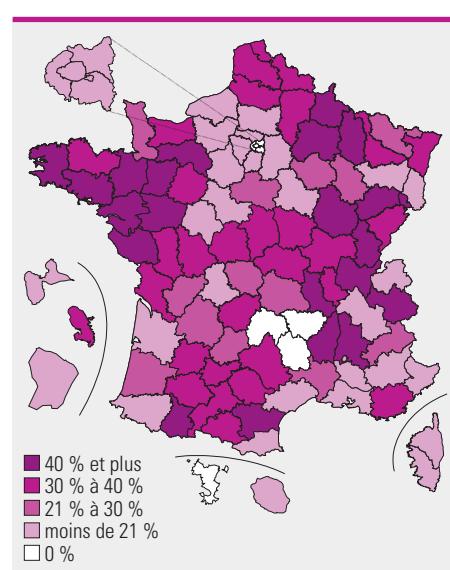
3 – Taux de scolarisation des enfants de deux ans



Champ : France métropolitaine et DOM.

Source : MENESR DEPP, Enquête dans les écoles publiques et privées de l'enseignement préélémentaire et élémentaire en 2013

4 – Taux de scolarisation des enfants de deux ans en éducation prioritaire



Champ : France métropolitaine et DOM.

Source : MENESR DEPP, Enquête dans les écoles publiques et privées de l'enseignement préélémentaire et élémentaire en 2013

Moins d'un enfant sur dix est scolarisé en zone urbaine hors éducation prioritaire

Près d'un quart des élèves de deux ans sont scolarisés en zone rurale. Leur taux de scolarisation est le même qu'au niveau national (FIGURE 5). L'éducation prioritaire est très peu présente dans les zones rurales : moins de 2 % des élèves de deux ans y sont scolarisés. Le taux de scolarisation est le plus faible dans les zones urbaines hors de l'éducation prioritaire : moins d'un enfant sur dix y est scolarisé. En effet, ces zones sont parmi les plus peuplées et l'accueil des enfants de deux ans est fait dans la limite des places disponibles dans les écoles.

Seulement 40 % des écoles ayant des classes de préélémentaire accueillent des élèves de deux ans

Toutes zones confondues, 40 % des écoles ayant des classes de préélémentaire accueillent au moins un élève âgé de deux ans à la rentrée 2013 (FIGURE 6). Elles ne sont que 8 % à accueillir plus de onze élèves de deux ans. La situation est très différente entre le secteur public et le secteur privé. Dans le secteur public, moins de 40 % des écoles scolarisent des enfants de deux ans alors que c'est le cas de plus des deux tiers des écoles privées. Les écoles primaires² sont en

². Une école primaire accueille des élèves de niveaux préélémentaire et élémentaire.

³. Une école maternelle n'accueille que des élèves de niveau préélémentaire.

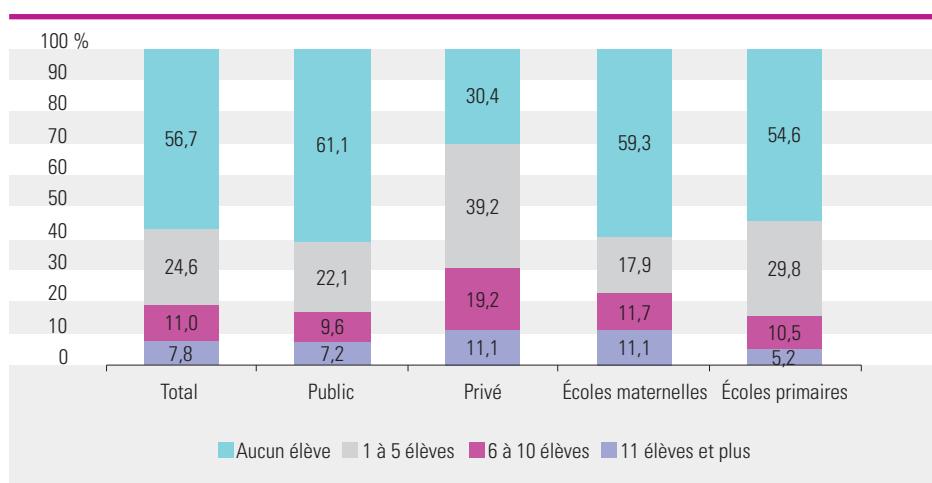
5 – Répartition par zone des enfants de deux ans scolarisés en 2013-2014 (%)

	Zone urbaine			Zone rurale	Total
	Éducation prioritaire	Hors éducation prioritaire	Total		
2 ans	26,0	51,2	77,2	22,8	100,0
3 ans et plus	15,0	61,7	76,7	23,3	100,0
Total préélémentaire	14,6	61,6	76,3	23,7	100,0
Taux de scolarisation des enfants de 2 ans	20,6	9,9	11,9	11,8	11,8

Champ : France métropolitaine et DOM.

Source : MENESR DEPP, Enquête dans les écoles publiques et privées de l'enseignement préélémentaire et élémentaire en 2013

6 – Répartition des écoles maternelles et primaires selon le nombre d'enfants de deux ans qu'elles scolarisent



Lecture : 30,4 % des écoles privées maternelles et primaires n'accueillent aucun élève de deux ans.

Champ : écoles accueillant au moins un élève de niveau préélémentaire en France métropolitaine et dans les DOM.

Source : MENESR DEPP, Enquête dans les écoles publiques et privées de l'enseignement préélémentaire et élémentaire en 2013

proportion plus nombreuses à accueillir au moins un élève de deux ans que les écoles maternelles³. En revanche, quand elles en scolarisent, le nombre d'élèves de deux ans accueillis en école maternelle est plus important : 11 % en accueillent plus de dix contre seulement 5 % pour les écoles primaires.

Seulement 4 % des classes accueillant des enfants de deux ans sont à niveau unique

Une école accueillant des enfants de deux ans en scolarise en moyenne 6, quel que soit le secteur de l'école. En zone d'éducation prioritaire, une école

7 – Composition des classes accueillant des élèves de deux ans à la rentrée 2013

Âge des élèves de la classe	Répartition de l'ensemble des élèves (en %)	Répartition des élèves de 2 ans (en %)	Répartition par âge dans une classe						Nombre moyen d'élèves par classe	
			2 ans	3 ans	4 ans	5 ans	6 ans et +	Total	Ensemble	Elèves de 2 ans
2, 3 ans	50,9	60,0	28,0	72,0	-	-	-	100,0	24,0	6,7
2, 3, 4 ans	26,3	18,1	16,2	49,1	34,7	-	-	100,0	24,2	3,9
2 ans	4,1	11,3	100,0	-	-	-	-	100,0	15,8	15,8
2, 3, 4, 5 ans	10,6	5,0	11,8	31,2	30,5	26,5	-	100,0	23,0	2,7
2, 4 ans	1,1	1,4	30,0	-	70,0	-	-	100,0	23,6	7,1
2, 3, 4, 5, 6 ans	3,0	1,2	11,2	23,4	24,6	24,3	16,6	100,0	20,8	2,3
2, 3, 5 ans	1,1	0,8	17,7	48,8	-	33,5	-	100,0	24,5	4,3
Autres	2,9	2,0	16,1	19,0	15,1	25,1	24,7	100,0	25,1	4,0
Total	100,0	100,0	24,2	55,6	14,5	4,6	1,2	100,0	23,5	5,7

Lecture : 60 % des élèves de deux ans sont accueillis dans une classe avec des enfants de trois ans. Ils représentent 28 % des élèves de ce type de classe et sont en moyenne 6,7 par classe.

Champ : France métropolitaine et DOM.

Source : MENESR DEPP, Remontées des données individuelles anonymisées du premier degré à la date d'observation du 15/10/2013

en scolarise quasiment deux fois plus : 11 élèves en moyenne par école. Le nombre moyen d'enfants de deux ans scolarisés par école étant faible, ils sont la plupart du temps dans une classe multi-niveaux. Les classes composées uniquement d'enfants de deux ans sont peu fréquentes. Elles ne représentent que 4 % des classes accueillant des élèves de deux ans et scolarisent 11 % de ces élèves (**FIGURE 7**). Ce type de classe accueille en moyenne 16 enfants de cet âge. Dans le secteur public, les classes d'élèves de deux ans⁴ accueillent plus d'élèves que dans le secteur privé (en moyenne 17 élèves dans le public contre 10 élèves dans le privé). L'organisation la plus courante (la moitié des élèves) est une classe rassemblant

une très petite section et une petite section, celle-ci étant majoritaire dans la classe. Elles accueillent en moyenne 24 élèves dont 7 âgés de deux ans. Près d'un élève de deux ans sur cinq est scolarisé dans une classe avec des enfants de petite et moyenne sections. Ils ne sont en moyenne que 4 scolarisés dans ce type de classe. Dans les classes multi-niveaux, les élèves de deux ans sont quasiment toujours minoritaires. ■

- 4.** Les enfants en très petite section sont âgés de deux ans, ceux de petite section ont trois ans, ceux de moyenne section ont quatre ans et ceux de grande section ont cinq ans.

en savoir plus

⊕ « Les élèves du premier degré à la rentrée 2013 : un effort pour la scolarisation à deux ans dans l'éducation prioritaire », Note d'Information 13.33, MEN-DEPP, décembre 2013.

⊕ L. Ben Ali, « La scolarisation à deux ans », *Éducation & formations*, n° 82, MEN-DEPP, décembre 2012.

⊕ IGEN, IGAENR (2011), *L'école maternelle*, Rapport n° 2011-108, octobre 2011.

⊕ J.-P. Caille (2001), « Scolarisation à deux ans et réussite de la carrière scolaire au début de l'école élémentaire », *Éducation & formations*, n° 60, MEN-DEPP, septembre 2001.

⊕ Eduscol, « La scolarisation des enfants de moins de trois ans à l'école maternelle », page Internet : <http://eduscol.education.fr/cid66737/la-scolarisation-des-moins-trois-ans.html>

www.education.gouv.fr/statistiques
depp.documentation@education.gouv.fr

LES CONDITIONS D'ACCUEIL DES MOINS DE TROIS ANS DANS LES ÉCOLES

L'accueil des enfants de moins de trois ans à l'école doit répondre aux besoins spécifiques de ce public. Afin de les accueillir dans les meilleures conditions, dix principes ont été énoncés dans l'annexe de la circulaire n° 2012-202 du 18 décembre 2012.

- 1** - Un accueil différé au-delà de la rentrée scolaire en fonction de la date anniversaire de l'enfant.
2 - Un local adapté, ou une adaptation des locaux et un équipement en matériel spécifique.
3 - Accueil en priorité des enfants du secteur de l'école où elle est implantée.
4 et 5 - Le projet pédagogique et éducatif est inscrit au projet d'école et présenté aux parents.
6 - Le projet pédagogique et éducatif prévoit explicitement les modalités d'accueil et de participation des parents à la scolarité de leur enfant.

7 - Les horaires d'entrée et de sortie le matin et l'après-midi peuvent être assouplis par rapport à ceux des autres classes.

8 - Dans les écoles qui les scolarisent, les enfants de moins de trois ans sont comptabilisés dans les prévisions d'effectifs de rentrée.

9 - Les enseignants qui exercent dans ces structures reçoivent une formation. Ces formations concernent l'ensemble des membres de l'équipe d'école pour maîtriser les connaissances et compétences spécifiques à la scolarisation des moins de trois ans.

10 - Les formateurs, et notamment les conseillers pédagogiques des circonscriptions concernées par ces dispositifs, suivront une formation adaptée au niveau départemental ou académique pour faciliter l'accompagnement des équipes dans la définition et la mise en œuvre de leur projet.

SOURCES

Deux sources d'études sont utilisées dans le cadre de cette Note :

- les « **Enquêtes dans les écoles publiques et privées de l'enseignement préscolaire et élémentaire** », appelées également « **Constats de rentrée dans le premier degré** », fournissent des données agrégées pour chaque école en France métropolitaine et dans les DOM. Elles détaillent les effectifs par âge en préscolaire et par niveau en élémentaire. Mais elles ne fournissent pas d'informations individuelles ; c'est pourquoi une seconde source est utilisée : les « **Remontées des données individuelles anonymisées du premier degré** ». Cette source couvre un champ plus restreint : 99,5 % des écoles publiques et 87,2 % des écoles privées au 15 octobre 2013. En revanche, les informations sont plus précises tant au niveau des classes qu'au niveau des élèves. Cette source permet, entre autres, de repérer les classes multi-niveaux et de calculer des taux de redoublement ou l'âge exact des élèves.

CALCUL DU TAUX DE SCOLARISATION EN ÉDUCATION PRIORITAIRE

L'estimation de la « démographie en zone d'éducation prioritaire (Eclair et RRS) des enfants de deux ans » est calculée en utilisant le nombre d'élèves de quatre ans scolarisés en zone EP, en supposant que le taux de scolarisation est de 100 % à cet âge. Ceci ne tient pas compte du fait que les élèves « dépendant d'une zone EP » peuvent être scolarisés hors zone EP. L'estimation revient à supposer que le nombre d'enfants de deux ans en zone EP est proportionnel dans la

zone au nombre d'enfants de quatre ans. Ces estimations sont réalisées au niveau départemental.

$$\text{Enfants 2 ans en zone EP} = \text{Élèves 4 ans en zone EP} * (\text{Enfants 2 ans} / \text{Élèves 4 ans})$$

Le taux de scolarisation des enfants de deux ans en éducation prioritaire est le rapport entre le nombre d'élèves de deux ans et le nombre estimé d'enfants du même âge dans ces zones.